



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 3351

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les raisons de la baisse constante de la fréquentation des transports en commun dans la région Ile-de-France. Il fait ici référence au rapport que lui a remis le conseil national des transports, lequel rapport fait état d'une réduction de 4,9 % du nombre de voyageurs dans les transports parisiens, tous modes confondus. Nul doute que les grèves de décembre 1995 - grèves qu'il a largement soutenues - ont fini de dégoûter une partie des Parisiens et des banlieusards déjà en proie au mal de l'insécurité et de l'insalubrité des moyens de transports franciliens. La situation n'est certes pas aussi noire qu'il y paraît, mais il faut bien tenir compte du sentiment général des franciliens à l'égard de leurs transports publics. A cela viennent s'ajouter les dernières hausses des tarifs qui ne tiennent pas compte du coût de la vie et qui sont largement supérieures au taux d'inflation. L'ensemble de ces désagréments est sans nul doute à la source de cette désaffection générale. Dans ces conditions, il souhaite connaître sa politique afin de revaloriser auprès des franciliens les modes de transports publics et surtout la manière dont il compte s'y prendre pour assurer à tous la sécurité sur les réseaux de transports.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a la volonté de favoriser un usage volontaire des transports collectifs par les habitants d'Ile-de-France. Cette volonté se concrétisera dans les années qui viennent par un développement de l'offre de transport public, notamment là où des carences peuvent être constatées, et en particulier pour les déplacements de banlieue à banlieue. Dans le même temps, la politique d'amélioration de la qualité des déplacements sera accentuée, visant prioritairement la régularité des circulations et, pour ce qui concerne le sentiment d'insécurité qu'éprouve un grand nombre de voyageurs, par une réhumanisation des gares, des stations et des trains, mais aussi en veillant au bon état et à la propreté des installations et du matériel roulant. L'information, l'accueil feront, eux aussi, l'objet d'efforts significatifs. Les « emplois-jeunes » récemment créés devraient pouvoir contribuer à la réalisation de ces objectifs, tant à la SNCF qu'à la RATP. La politique tarifaire, enfin, peut être également un élément explicatif de l'évolution constatée du trafic. A cet égard, des réflexions sur la structure tarifaire paraissent largement aussi déterminante que celles sur le niveau tarifaire moyen.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3351

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3051

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 313